

Monsieur le Maire,

Je viens d'être informé du projet de fermeture du passage à niveau (n°61).

Je suis propriétaire de deux parcelles boisées (section B n°238 et 240 lieu-dit « Meix-dauphin », et parcelle n°99 lieu-dit « Au Pont de Metz »), dont une donnant directement sur le passage à niveau n°6,

Si ce passage à niveau est supprimé, mes parcelles n'auraient plus aucune possibilité de sortie, et elles se dévaloriseraient. Je me permets de vous rappeler également que depuis la création des étangs, et la zone de loisirs, l'accès à cette zone étag est aussi réglementé. Il m'est donc interdit d'y accéder avec mon véhicule.

Par conséquent, je souhaiterais pouvoir continuer à accéder à mes forêts, notamment pour les entretenir et dégager le bois quand nécessaire. Par exemple en compensation de cette fermeture que je puisse obtenir une autorisation pérenne d'accéder aux étangs pour entretenir et sortir mes bois.

Je suis également tout à fait ouvert à tout autre piste, solution de sortie que vous pourriez éventuellement me proposer,

Je vous informe par ailleurs, qu'il y a beaucoup de passage physique à cet endroit, une sorte de chemin de randonnée « sauvage », qui s'est créé au fil du temps, Et à chaque fois que des barrières physiques on été mises en place, je suppose, par la SNCF, celles-ci ont été systématiquement dégradées.

Je me permets au passage, de vous signaler que le délais de 17 jours de réponse à cette enquête publique est vraiment très court pour bien prendre connaissance du dossier et y répondre convenablement.

J'en profite pour remercier chaleureusement M, le Maire de la mairie de la Chapelle devant Bruyères de m'avoir informé de cette enquête publique.

Mairie de La Chapelle devant Bruyères
A l'intention du commissaire
Et mail à pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr

Châtenois, le 06/05/2021

Objet : suppression définitive du passage à niveau n°61
réponse à cette enquête publique

Monsieur le Maire,

Je viens d'être informé du projet de fermeture du passage à niveau (n°61).

Je suis propriétaire de deux parcelles boisées (section B n°238 et 240 lieu-dit « Meix-dauphin », et parcelle n°99 lieu-dit « Au Pont de Metz »), dont une donnant directement sur le passage à niveau n°6,

Si ce passage à niveau est supprimé, mes parcelles n'auraient plus aucune possibilité de sortie, et elles se dévaloriseraient. Je me permets de vous rappeler également que depuis la création des étangs, et la zone de loisirs, l'accès à cette zone étang est aussi réglementé. Il m'est donc interdit d'y accéder avec mon véhicule.

Par conséquent, je souhaiterais pouvoir continuer à accéder à mes forêts, notamment pour les entretenir et dégager le bois quand nécessaire. Par exemple en compensation de cette fermeture que je puisse obtenir une autorisation pérenne d'accéder aux étangs pour entretenir et sortir mes bois.

Je suis également tout à fait ouvert à tout autre piste, solution de sortie que vous pourriez éventuellement me proposer,

Je vous informe par ailleurs, qu'il y a beaucoup de passage physique à cet endroit, une sorte de chemin de randonnée « sauvage », qui s'est créé au fil du temps, Et à chaque fois que des barrières physiques ont été mises en place, je suppose, par la SNCF, celles-ci ont été systématiquement dégradées.

Je me permets au passage, de vous signaler que le délais de 17 jours de réponse à cette enquête publique est vraiment très court pour bien prendre connaissance du dossier et y répondre convenablement.

J'en profite pour remercier chaleureusement M, le Maire de la mairie de la Chapelle devant Bruyères de m'avoir informé de cette enquête publique.

Je vous prie d'agréer, M, le Maire, mes salutations distinguées,

